

TUNISIE

PLAN D'ACTION NATIONAL 2009

Résumé

L'appui que la fondation européenne pour la formation (ETF) a prévu d'apporter à la Tunisie en 2009 a pour objectif général le suivi et l'accompagnement des réformes entreprises dans le domaine de la formation professionnelle, avec une attention particulière portée sur son positionnement entre le système éducatif et le marché du travail. A cet égard, ETF veillera en particulier à appuyer la consolidation des acquis obtenus en matière de classification nationale des qualifications (CNQ), dont elle s'attachera à accompagner l'opérationnalisation. Au-delà et pour répondre à une demande tunisienne forte, ETF s'efforcera de faciliter la connaissance et la mise en regard de la réglementation européenne, que ce soit en matière de cadre de certification, de mécanisme d'accréditation ou d'assurance qualité. Enfin, ETF mobilisera l'expertise technique jugée nécessaire pour appuyer la délégation de la Commission européenne dans l'instruction de son nouvel appui budgétaire dont l'aire d'application, les synergies et passerelles entre éducation et emploi, concordent parfaitement avec l'expertise de notre institution.

1. Contexte socioéconomique¹

Population et marché du travail

La population tunisienne est estimée à 10,12 millions d'habitants (2006) dont 65,4 % vit en milieu urbain. La Tunisie connaît une transition démographique caractérisée par une réduction progressive des 5-14 ans (représentant 17,1 % de la population en 2006) et un accroissement des 15-59 ans (65,2%) qui se traduit par des tensions sur le marché du travail dues à la hausse de la demande d'emploi.

La population active est de 3,59 millions (2007) ; son taux global d'activité est de 46,8 % (3,08 millions de personnes occupées) dont 68,8 % pour les hommes et 25,3 % pour les femmes. La demande d'emploi s'est considérablement modifiée ces dernières années : on relève davantage de femmes et de nouveaux diplômés de l'enseignement supérieur sur le marché du travail mais aussi une forte pression de la population active ne disposant pas d'un niveau d'instruction élevé. Près de la moitié de cette population est occupée dans le secteur du commerce et des services (49 %) contre 18,5% dans l'agriculture et la pêche, et 32,5% dans l'industrie, les mines, l'énergie, le bâtiment et les travaux publics. Un nouvel élan, conséquence du lancement de grands chantiers d'aménagement dans la région de Tunis sur financements provenant du Moyen Orient et d'Asie, est à prévoir dans le secteur secondaire dans les prochaines années.

Le taux de chômage chez les 15 ans et plus s'élève à 14,1 % (2006).

Le revenu national par habitant est passé de 1 890 € en 2001 à 2 250 € en 2005. Résultat d'une politique de développement visant à préserver en permanence l'équilibre économique et social, la pauvreté continue de diminuer et concerne 3,8 % de la population (2005).

¹ Source (sauf mention contraire) : Institut National de la Statistique de Tunisie (INS) : <http://www.ins.nat.tn>

La Tunisie est un pays d'émigration et de transit vers l'Europe. Des changements récents caractérisent les flux migratoires : les populations concernées sont plus éduquées, mieux formées et de plus en plus engagées dans l'entrepreneuriat. Le pays cherche à encadrer les flux migratoires des ressortissants tunisiens et travaille dans cette perspective en étroite collaboration avec les organisations internationales et l'Union européenne. En ce qui concerne les flux en transit, notamment en provenance de pays d'Afrique subsaharienne, il n'existe pas de statut juridique de réfugié et ces étrangers ne peuvent pas s'établir en Tunisie.

Les priorités du gouvernement tunisien en matière de développement économique et social sont définies dans les plans quinquennaux de développement économique et social. L'année 2009 verra la poursuite de la mise en place du 11^e plan (2007-11). Les objectifs et priorités du plan ont été définis sur la base des orientations du programme présidentiel couvrant la période 2004-09, des chantiers ouverts et des résultats obtenus durant le 10^e plan. Ils s'articulent autour des axes suivants : la résorption du chômage, notamment des jeunes diplômés ; l'accroissement de la compétitivité économique ; les réformes législatives, du secteur financier et de l'administration ; le développement des ressources humaines, de l'éducation et de l'enseignement ; la construction de la société du savoir et le développement des nouvelles technologies.

2. Questions clés des politiques et stratégies sectorielles de développement du capital humain

2.1 Dans le domaine de l'éducation et de la formation

L'éducation et la formation, un secteur prioritaire

La Tunisie accorde une grande priorité à l'éducation et à la formation des jeunes en consacrant au secteur une part importante de ses ressources : le quart du budget de l'État et environ 7 % du PIB. Les ressources publiques affectées par la Tunisie à l'éducation sont parmi les plus élevées des pays à revenu intermédiaire. Cela a permis d'améliorer sensiblement les taux de scolarisation à tous les niveaux d'enseignement. Actuellement, plus d'un Tunisien sur quatre est à l'école. Les taux nets de scolarisation ont dépassé 97% au primaire et 75% au secondaire et le taux brut est de 34% au supérieur². D'autres progrès incontestables ont été réalisés : les taux de réussite se sont améliorés et les déperditions ont diminué, les programmes ont été rénovés et les méthodes d'enseignement se sont modernisées.

En dépit de ces progrès, les adolescents et jeunes scolarisés subissent plusieurs insuffisances persistantes dans le système éducatif. Elles concernent en particulier i) une qualité d'enseignement largement perfectible comme l'a montré la participation de la Tunisie à quelques évaluations internationales, ii) une équité encore à rechercher à travers l'élimination des disparités existantes entre les régions et les milieux, et iii) une efficacité externe à renforcer en raison des flux de jeunes diplômés particulièrement importants attendus durant les prochaines années sur le marché de l'emploi.

Le secteur se trouve ainsi confronté à des défis majeurs qui restent à relever durant la prochaine étape. Il s'agit notamment de : i) améliorer le niveau de compétence des élèves et des performances du système, ii) améliorer l'articulation entre les différents niveaux d'enseignement afin d'assurer les passerelles entre les niveaux et les cycles et d'améliorer leur cohérence et complémentarité, iii) améliorer la faible efficacité externe du système d'éducation et de formation encore incapable de capter efficacement les évolutions de l'environnement économique et de s'adapter en conséquence, iv) remédier à la faible motivation des enseignants et des formateurs en l'absence d'un véritable système d'évaluation mesurant les performances et les impacts et détectant les champs d'amélioration, et v) améliorer la gouvernance du système qui demeure perfectible sur plusieurs aspects notamment en ce qui concerne la décentralisation et l'autonomie des structures.

² Source : Rapport du PNUD : *Adolescents et Jeunes en Tunisie, Données et défis*. Octobre 2007

De nouvelles lois pour l'éducation et la formation en 2008

En février 2008, plusieurs lois ont été promulguées, actualisant ainsi les lois de 2002 : la loi 2008-09 relative à l'éducation et à l'enseignement scolaire, la loi 2008-10 relative à la formation professionnelle, et la loi 2008-19 relative à l'enseignement supérieur.

Cette volonté de légiférer a permis de revoir en particulier les articulations entre niveaux et types d'enseignement, établissant en particulier davantage de passerelles entre enseignement général et enseignement technique.

La durée de l'enseignement de base est établie à neuf années (six dans le primaire et trois en cycle préparatoire préalable à l'enseignement secondaire, la formation professionnelle ou l'insertion dans la société).

Une série de mesures est prévue également pour moderniser et rationaliser le secteur de la formation professionnelle, mieux réguler le dispositif de formation en alternance et d'apprentissage, encourager les partenariats public-privé, en vue de mieux répondre aux besoins du marché du travail notamment. La création d'un baccalauréat professionnel est entérinée, de même que celle de certificats de compétences ; autant d'innovations dont un des défis consistera désormais à les intégrer dans la classification nationale des qualifications en cours de mise en place.

Enfin, le système éducatif présente un besoin d'amélioration au niveau de l'articulation entre ses différentes composantes, à savoir l'enseignement secondaire, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur, en rapport avec les besoins du marché de l'emploi. Les réalités sectorielles, y compris les mécanismes des passerelles et d'identification des besoins du marché du travail ne permettent pas aux élèves et diplômés de l'enseignement supérieur d'opérer facilement un choix d'orientation d'un sous-système à un autre sans se heurter à des barrières sur le plan tant réglementaire que pédagogique. Le système de formation professionnelle n'est pas valorisant et il y a une faible articulation entre l'enseignement supérieur et les besoins du secteur privé. Le renforcement de l'articulation (système de passerelles cohérent, suivi et observation) est impératif eu égard à l'arrivée massive des diplômés de l'enseignement supérieur sur le marché de l'emploi à l'horizon 2009.

2.2 Dans le domaine de l'emploi

Les jeunes tunisiens vivent difficilement la transition entre l'école et le monde du travail. Les compétences acquises à l'école ne sont pas nécessairement requises par le marché du travail actuel, comme le souligne le taux élevé de chômage des jeunes sortant des lycées, des centres de formation et des universités par rapport à celui des sortants de l'enseignement de base. Durant les prochaines années, le niveau d'instruction de la population en âge de travailler va continuer à croître. Cela accentuera les pressions sur le marché de l'emploi et la compétition entre les jeunes diplômés sera de plus en plus vive.

Les données montrent une réduction du taux d'activité des jeunes. Actuellement, un jeune de moins de 20 ans sur cinq est actif contre un sur deux il y a vingt ans. L'évolution du taux d'activité des jeunes est différenciée selon le genre : pour les filles, la réduction du taux d'activité s'explique par l'effet conjugué de la rétention scolaire et une plus grande intégration économique. Quant aux garçons, la rétention scolaire diminue certes leurs taux d'activité, mais ils présentent aussi une plus grande déperdition dans le cursus scolaire que les filles.

Les jeunes constituent un groupe social confronté à des problèmes particuliers et à un avenir incertain, problèmes dus en partie aux possibilités d'emploi limitées qui leur sont offertes et à leur vulnérabilité qui se manifeste à plusieurs niveaux : i) la période de transition pour les jeunes (entre le moment où ils obtiennent leur diplôme et celui où ils décrochent un emploi permanent) s'étend souvent sur plusieurs années, ii) ils sont souvent amenés à l'emploi indépendant dans le secteur informel, à cause d'un manque d'options, iii) en cas de crise économique, ils sont souvent les premiers à perdre leur emploi, et iv) le chômage des jeunes est souvent mal vécu, il peut avoir un impact tout au long de la vie. En 2006, plus de 41 100 diplômés de l'enseignement supérieur sont inscrits à l'Agence nationale de l'emploi et du travail indépendant (ANETI) dont une majorité de jeunes : plus de 81% d'entre eux sont âgés de moins de 30 ans. La répartition des chômeurs par âge montre que les deux tiers des chômeurs ont moins de 30 ans. Cette proportion est particulièrement élevée chez les femmes, en atteignant plus de 73%.

L'emploi a constamment figuré parmi les objectifs des stratégies de développement adoptées en Tunisie. Plusieurs mécanismes d'incitation et de programmes de soutien ont été mis en place pour la promotion de l'emploi. Les jeunes bénéficient à hauteur de la moitié des enveloppes allouées aux programmes de soutien à l'emploi. Trois programmes d'insertion professionnelle ont été initiés dans le but de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes accédant pour la première fois au marché de l'emploi et d'encourager l'entreprise économique à les recruter. Ces programmes ont certes favorisé l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, mais leur efficacité réelle en matière de création d'emplois décents et durables pour les jeunes n'est pas formellement démontrée.

3. Intervention de l'Union européenne et des autres bailleurs de fonds

Les réformes engagées par la Tunisie dans le cadre du développement du capital humain bénéficient d'une assistance multilatérale et bilatérale soutenue, sous forme de prêts d'une part, dans la mesure où la Tunisie est un pays à revenu intermédiaire, et d'appui budgétaire d'autre part.

L'Union européenne (UE) est certainement le bailleur de fonds le plus important en Tunisie ; elle soutient les processus de réforme engagés au niveau de l'ensemble des sous-systèmes d'éducation et de formation (enseignement de base, enseignement secondaire, enseignement supérieur et recherche scientifique, formation professionnelle) en tant qu'éléments essentiels contribuant à l'édification de la société du savoir et à la résorption du chômage dans un contexte d'ouverture de l'économie. Dans ce cadre, la Tunisie a bénéficié de projets issus des « protocoles financiers », du programme MEDA et de la nouvelle politique européenne de voisinage. La Tunisie est l'un des premiers pays du Sud de la Méditerranée à avoir adopté – en 2005 – un plan d'action de la politique européenne de voisinage qui couvre un agenda politique, économique et social pour une période de trois à cinq ans. Le programme de coopération s'oriente de plus en plus vers l'aide budgétaire comme moyen de financement des programmes communautaires, par le biais d'appuis à des politiques sectorielles.

Dans le domaine de la formation professionnelle, les interventions de l'UE et des bailleurs de fonds, notamment les États membres, jouent un rôle très important ; ces interventions viennent directement des orientations du programme MANFORME (mise à niveau de la formation professionnelle et de l'emploi). Issu du processus de Barcelone, ce programme voit ses objectifs stratégiques régulièrement adaptés en fonction des résultats atteints par les processus successifs de réforme initiés dans le cadre des 8^e, 9^e et 10^e plans de développement nationaux. Il aborde l'approche systémique en matière de réforme à travers trois volets structurants : l'identification des besoins en compétences des entreprises ; le renforcement de la qualité et de la capacité de l'offre publique et privée de formation ; et l'implantation d'une démarche qualité intégrée à tous les niveaux du système de formation professionnelle.

Outre le projet ci-dessus, l'UE a approuvé en 2006 un programme d'appui de 30 millions d'euros sous forme essentiellement d'appui budgétaire (29,3 millions d'aide budgétaire, 0,7 millions d'euros d'aide complémentaire) au secteur de la formation professionnelle (MANFORME II) qui vise la consolidation des résultats obtenus dans le cadre du programme MANFORME I et le renforcement du partenariat entre la formation professionnelle et les branches économiques. Il soutient également : la restructuration d'un grand nombre de centres de formation ; le renforcement du dialogue interne et externe au secteur ; la consolidation et l'élargissement de l'autonomie des centres pour la poursuite de la rénovation des filières, en concertation avec le milieu professionnel ; l'amélioration de la qualité de la formation ; et la sanction par diplôme de toute formation initiale. Un nouvel appui budgétaire, d'un montant de 65 Millions d'Euros, a été instruit fin 2008 en vue de couvrir le lien entre éducation, formation professionnelle et emploi.

Le secteur de la formation professionnelle a bénéficié d'interventions substantielles de la part d'autres bailleurs de fonds pour la mise à niveau de la formation professionnelle et a su tirer profit des savoir-faire apportés par chacun des bailleurs. C'est ainsi qu'à la fin du 9^e plan, ce secteur a opté de manière définitive pour l'introduction de certaines approches devenues des

pilliers de la réforme, telles que l'approche par compétences introduite par la coopération canadienne (ACDI), l'apprentissage et la formation en alternance accompagnés par la coopération allemande (GTZ), la démarche qualité et l'autonomie des centres développées par le programme MANFORME I (UE) et la Banque Mondiale, et le développement des centres sectoriels soutenu par la coopération française (AFD).

La Banque mondiale est aussi un bailleur de fonds important qui est intervenu dans le cadre du projet « Formation - Emploi ». Celui-ci comporte trois volets structurants liant étroitement la formation professionnelle et l'emploi : la création d'un système d'information sur le marché du travail, le développement des services de l'emploi et le développement des services de formation. Ce projet a été clôturé en 2003.

Actuellement, la Banque mondiale envisage de réinvestir le champ de la formation professionnelle à partir de 2009 avec un prêt en une phase (sous forme budgétaire potentiellement) de 35 M USD, qui pourrait déclencher un second appui postérieur de même montant. Elle le ferait dans un premier temps à travers une enveloppe de 340.000 USD issue du fonds fiduciaire japonais d'appui à la préparation de programme. Le contenu, en cours de discussion avec le Ministère de l'éducation, pourrait notamment concerner un observatoire national des emplois et qualifications, le cadre national de qualification, la question de la capitalisation, de la « portabilité », transparence et transférabilité des compétences, et des passerelles du système éducatif.

L'agence française de développement intervient sous forme d'aide projet en prêt depuis de nombreuses années : l'actuel crédit, de 26 millions d'euros est une troisième tranche d'un appui total de 73 millions d'euros depuis 1997. Cet appui concerne essentiellement la construction ou la réhabilitation de centres de formation professionnelle (environ 15 centres soit 8.000 apprenants concernés depuis le début de l'appui), et une des particularités de son appui tient à l'obligation d'expression d'une demande par la branche professionnelle concernée. De surcroît, suite à la visite au printemps 2008 du président Sarkozy, une enveloppe supplémentaire de 30 millions d'euros sur quatre ans a été accordée sous forme de dons, destinés à la rénovation ou création de quatre autres centres, et à un fonds de promotion du partenariat entre structures tunisiennes et françaises de formation. Enfin, l'AFD a accepté d'appuyer la mise en place du centre national d'enseignement et de formation ouverte et à distance (CNEFOD).

La coopération italienne a pour 2008-2010 un programme général d'appui de 35 millions d'euros sous forme de don et prêt bilatéral, qui touche partiellement l'emploi, la formation professionnelle et l'éducation (écoles secondaires).

Les coopérations chinoise et coréenne sont également présentes dans le champ de la formation professionnelle.

Le British Council envisage d'intervenir en formation professionnelle à travers des projets d'échange Nord/Sud autour des questions d'esprit d'entreprise. Le contenu exact de l'appui restent à définir.

4. Stratégie d'intervention d'ETF 2009-2011

La stratégie à moyen terme de l'ETF vis-à-vis de la Tunisie vise l'appui à la définition et la mise en œuvre de certaines grandes mesures de politique éducative relatives au secteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, ainsi que la conduite d'analyses sur les questions liées au capital humain, essentiellement dans le contexte de la mise à niveau du système de formation professionnelle et du renforcement des liens entre éducation et emploi tels que prévus dans le programme indicatif national (PIN) de la Commission Européenne pour la période 2008-10. A ce titre, elle accorde une attention toute particulière au renforcement des capacités institutionnelles des différents acteurs du système éducatif, et plus particulièrement de la formation professionnelle.

En plus de cet appui, directement dirigé en faveur du gouvernement tunisien et de ses partenaires, ETF s'efforce de renforcer son suivi général des progrès du secteur de l'éducation, garantie d'une intégration et d'une synergie optimales des interventions d'ETF avec le cadre général du secteur, et ce en étroite articulation avec la délégation de la Commission Européenne à Tunis.

Ceci la conduit en particulier à proposer son appui technique à la délégation dans le cadre de l'instruction ou du suivi des actuels et nouveaux programmes d'appui aux politiques sectorielles octroyés sous forme d'appui budgétaire.

Bilan des activités 2008

En 2008, les projets suivants ont été mis en œuvre, poursuivis ou lancés en Tunisie :

- le cadre national des certifications ;
- le projet MEDA ETE sur l'éducation et la formation pour l'emploi, à caractère régional ;
- l'étude sur le rôle des industries de l'apprentissage dans l'éducation et la formation au Proche-Orient et en Afrique du Nord ;
- l'étude qualitative sur l'emploi des femmes dans la région MEDA ;
- l'éducation à l'esprit d'entreprise et le développement des compétences dans le cadre de la Charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise.

Le projet régional ETF « cadre national des certifications » appuie en Tunisie un élément de réforme mieux connu sous le nom de **classification nationale des qualifications (CNQ)** et qui est haut placé sur l'agenda national.

A travers cette CNQ, il s'agit de définir une stratégie nationale vis-à-vis du système global des certifications. Il concerne l'ensemble des sous-systèmes d'éducation et de formation et leur articulation, avec toutefois une priorité marquée accordée dans une première étape au secteur de la formation professionnelle. La Tunisie, qui s'y est engagée en 2006, a mis en place en 2007 un groupe de travail *ad hoc* (dénommé groupe de travail national), et bénéficié depuis de l'appui régulier d'expertise affectée par ETF. Bâti sur une dynamique de partenariat, inspirés par une revue du système égyptien (*peer review*), les travaux de 2007 ont abouti à la validation de la démarche de construction puis l'élaboration de la grille des niveaux d'activités et des descripteurs CARA (complexité, autonomie, responsabilité et adaptabilité) à partir de l'expertise du dispositif de formation CENAFFIF et le dépouillement des conventions collectives et des statuts particuliers de quelques entreprises publiques de référence.

En 2008, la Tunisie a continué de bénéficier de l'appui conseil d'un expert spécialisé en la matière, sous forme de missions d'accompagnement du groupe de travail national. Elle a participé à une visite d'études en Europe (Ecosse) ciblée sur les besoins spécifiques de sa CNQ, ainsi qu'au séminaire régional de dissémination des résultats du projet (Maroc, Novembre 2008). Après avoir été soumise à des tests de cohérence avec les activités dans les secteurs économiques prioritaires retenus (tourisme et bâtiment), révisée en conséquence, complétée par les deux descripteurs « savoirs » et « savoir faire et comportement » et le positionnement des diplômes, la grille CNQ a été validée techniquement par les trois sous-secteurs de l'éducation (enseignement général, formation professionnelle et enseignement supérieur), ainsi que les secteurs de l'agriculture, du tourisme, et du bâtiment. Un travail de communication interne autour de la CNQ a été initié au niveau de la DGNE et du CENAFFIF. La traduction de la CNQ en arabe et un projet de décret pour l'opérationnaliser ont également été élaborés par l'équipe tunisienne.

Le projet régional MEDA-ETE « Éducation et formation pour l'emploi »³ a connu une participation renouvelée de la Tunisie en 2008, participation prometteuse pour la poursuite de certaines activités sous une autre forme après la clôture de ce projet régional prévue pour fin 2008. Sur les quatre composantes du projet, la Tunisie a en 2008 activement participé à deux

³ Pour mémoire, issu du processus de Barcelone, ce projet, qui rassemblait tous les pays de la région, était financé par la Commission européenne et mis en œuvre par l'ETF, sur la période 2006-2008. Son objectif était de fournir un appui à la création et à la mise en œuvre de politiques d'enseignement et de formation professionnels contribuant à la promotion de l'emploi, dans le cadre d'une approche régionale, et de constituer une plate-forme d'échange et un cadre de coopération entre l'UE et les partenaires MEDA dans l'éducation et la formation pour l'emploi.

composantes : le Forum annuel Euromed sur la formation et l'emploi qui s'est tenu les 14 et 15 avril 2008 à Turin en présence d'une délégation tunisienne nombreuse (composante 1); et le développement de la formation à distance grâce aux technologies de l'information et de la communication, dans la formation et l'enseignement professionnels (composante 4). Cette dernière, dont le leadership a été confiée au CENAFIFF, a d'ailleurs permis la formation d'un groupe de quinze personnes, au cours d'une formation de longue durée qui s'est achevée à l'automne 2008. Les participants ont contribué à l'analyse des besoins de formations, ont assisté aux deux regroupements présentiels organisés au CENAFIFF, à Tunis, à une réunion régionale en mars 2008 à Turin. Une journée de dissémination des résultats du projet, organisée à Tunis en novembre, a permis de replacer l'action d'ETF dans le champ de l'enseignement à distance en Tunisie et de tracer des voies pour l'avenir.

L'étude sur le rôle des industries de l'apprentissage dans l'éducation et la formation au Proche-Orient et en Afrique du Nord (« e-learning »), initiée en 2007 par une série d'entretiens avec des entreprises tunisiennes du champ du e-learning, a donné lieu en 2008 à la production d'un rapport analytique, incluant des recommandations en matière de développement de stratégies pour des initiatives à venir entre les institutions privées et publiques de l'éducation et la formation. En vue d'assurer à la recherche un impact optimum, et dans la perspective d'encourager l'appui de l'UE à la demande en qualifications liées à la société du savoir, le rapport a été disséminé et discuté dans des ateliers régionaux dans la seconde moitié de 2008, et lors de la journée de dissémination MEDA ETE.

Le projet Femmes et emploi, qui concerne la Jordanie, l'Egypte et la Tunisie, a été lancé mi 2008 en Tunisie par une mission de clarification de l'angle et de l'objet de recherche. Le reste de l'année devrait être mis à profit pour constituer et former de l'équipe de recherche et le comité de pilotage de l'étude, finaliser la méthodologie, constituer les groupes de travail. Pour mémoire, ce projet 2008-2010 vise, à partir de deux secteurs économiques – le tourisme et les nouvelles technologies--, à étudier les facteurs qui restreignent l'accès des femmes au marché du travail.

Dans le cadre de la Charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise, la Tunisie s'est en 2008 soumise avec grand succès à l'évaluation des deux dimensions liées à « Éducation et formation à l'esprit d'entreprise » et 3 « Compétences améliorées ». Un processus croisé d'autoévaluation et d'évaluation conjointe ETF/DG Entreprise a permis de la classer dans les tout premiers rangs, et à être sélectionnée par la DG ENTR comme cas de bonne pratique pour la dimension 2 exposée dans le rapport final. En novembre 2008, la Tunisie a participé à la réflexion, menée par ETF, sur l'élaboration de nouveaux indicateurs qui permettraient d'envisager une dimension « enseignement supérieur » à cette évaluation de la contribution des systèmes éducatifs à l'esprit d'entreprise, et une expérimentation des indicateurs identifiés devrait avoir lieu en 2009 auprès de l'université de Sfax.

Appui technique à la délégation de la Commission pour l'identification du nouvel appui budgétaire Education – Formation – Emploi

En 2008, ETF a participé à la première phase d'identification du nouveau programme d'appui à la politique sectorielle visant l'amélioration de l'employabilité des jeunes, en prenant en particulier en charge la définition des appuis relatifs au volet emploi.

Activités prévues en 2009

En vue d'obtenir un effet de levier maximum de notre intervention en Tunisie, il a été choisi de ne pas développer de nouvelles activités de projet en 2009 mais de se concentrer, en plus des projets en cours, essentiellement sur un chantier prioritaire au niveau de l'appui au pays partenaire : celui de la classification nationale des qualifications.

Par ailleurs, dans la mesure où la Tunisie est pour la Commission un pays de forte aide budgétaire dans le domaine du développement de capital humain, ETF s'attachera à seconder

techniquement la délégation dans l'instruction ou le suivi des stratégies sectorielles et des appuis budgétaires pour lesquels elle sera sollicitée par la délégation.

1. Appui à l'opérationnalisation de la classification nationale des qualifications

ETF a choisi comme premier chantier prioritaire pour son appui la classification nationale des qualifications (CNQ), dont les avancées et le positionnement sur l'agenda national sont encourageants. Après la phase de conception, qui s'est achevée en 2008, il s'agit à présent d'assurer le caractère opérationnel de cet outil. L'appui se traduira essentiellement, conformément à la demande tunisienne, par le financement de mission d'appui-conseil et d'accompagnement par un expert spécialisé, ainsi que par l'appui à certaines activités de dissémination. Plus précisément, les axes suivants de travail sont envisagés :

- Revisiter la réforme en cours de valorisation des acquis de l'expérience (VAE) pour la formation professionnelle à l'aune de la CNQ, et l'intégration de la formation continue dans la démarche CNQ ;
- Assurer une appropriation technique optimale de la CNQ par le ministère de l'enseignement supérieur, grâce à un appui dédié si nécessaire ;
- Identifier, outiller et fluidifier les passerelles entre les différents niveaux de qualifications ;
- Structurer l'organisation du suivi et de l'évaluation de la CNQ à travers la mise en place d'une structure ad-hoc capable de garantir la pérennité du dispositif ;
- Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de communication pour assurer une appropriation de la CNQ par les différents acteurs, par une stratégie et des outils adéquats de communication ;
- Chercher des pistes de coopération pour une reconnaissance mutuelle des qualifications à l'international et une bonne visibilité du système tunisien.

2. Appui à la délégation de la Commission européenne à Tunis pour l'instruction de l'appui budgétaire éducation – formation – emploi.

Sous réserve de confirmation par la délégation, suite à la phase d'identification de l'appui budgétaire (automne 2008), ETF poursuivra en 2009 son appui à la délégation pour la phase d'étude de faisabilité de l'appui.

En plus de ces deux chantiers prioritaires, les activités en cours qui sont appelées à se prolonger sur 2009 sont les suivantes:

- La recherche action Femmes et Emploi, dont le lancement a pris du retard (juillet 2008) sera menée à proprement dit en 2009, et les premiers résultats sont par conséquent attendus d'ici la fin d'année ;
- Sous réserve d'une demande renouvelée lors de la journée de dissémination de novembre 2008, la Tunisie pourrait être incluse dans le suivi du programme de formation à distance déjà reçu, et bénéficier à ce titre d'un appui pour la mise en œuvre et la poursuite du développement des outils conçus dans le cadre de MEDA ÉTÉ ;
- La Tunisie a par ailleurs proposé d'accueillir, dans le prolongement de la composante Qualité MEDA ETE, une visite d'étude pour faire partager son expérience du Référentiel Qualité. Cette activité sera confirmée en fonction des manifestations d'intérêt lors de la conférence Qualité de fin 2008 au Maroc ;
- Enfin, dans le cadre de la Charte sur l'esprit d'entreprise, la Tunisie, dont les performances dans les deux dimensions liées à l'éducation et la formation ont été évaluées excellentes servira d'exemple de bonne pratique aux autres pays. D'autres indicateurs seront conçus pour tester l'enseignement supérieur au regard de cet esprit d'entreprise, et ils seront alors appliqués à titre expérimental notamment en Tunisie.